



# BULLETIN D'INFORMATION

JANV. 2015

## CICR AU MALI



### ÉDITORIAL

En ce début de l'année 2015, la délégation du CICR au Mali reste engagée dans la protection et l'assistance des populations affectées par le conflit armé au nord. Malgré les efforts déployés pour trouver une solution politique à la situation, les besoins humanitaires restent d'envergure et les opérations prévues par le CICR atteignent un niveau similaire à celui de l'année écoulée. Par contre, nos efforts se dirigent davantage vers un soutien permettant aux individus, et aux familles de devenir autosuffisants et autonomes dans leur existence ; ou aux institutions de mieux assumer leur rôle de pourvoyeuses de services pour les populations.

Concernant la sécurité alimentaire, nous continuons à remplacer les distributions de vivres par des projets de soutien à la production agropastorale et à d'autres activités économiques. Un exemple de cette approche est l'aide apportée à des familles de pêcheurs à Asongo qui est présenté dans ce bulletin.

Vous trouverez aussi dans cette édition de notre Bulletin d'information, le récit d'un jeune élève de Tombouctou qui a perdu une jambe et un bras dans un incident avec un explosif et qui a reçu des prothèses lui permettant de retrouver son indépendance. Compte-tenu du nombre de victimes de ce type d'incidents, le CICR a décidé d'augmenter ses activités en collaboration avec des institutions existantes au Mali, afin de pouvoir aider plus de personnes à long terme. De même, plus de structures de santé seront soutenues par le CICR, afin qu'elles soient en mesure d'offrir des services de santé de qualité aux populations.

Durant ces derniers mois, la délégation a lancé plusieurs projets pilotes auprès des autorités pénitentiaires et de santé, visant à améliorer l'accès à la nourriture et aux services de santé pour les détenus. Les résultats prometteurs de ces projets pilotes ont convaincu les autorités de s'engager pour que ces approches soient appliquées dans tous les lieux de détention et le CICR se félicite de pouvoir accompagner ces efforts par de l'expertise et de l'assistance matérielle. Il va sans dire que les enfants séparés de leur famille par le conflit continuent à bénéficier d'une réunification avec leurs proches.

Le retour à une vie normale dépend principalement d'un environnement sécuritaire propice, donc de la nécessité que les forces armées et de sécurité respectent les droits des populations. Le Chef d'État-Major Général des Forces Armées, le Général de Brigade, Mahamane Touré a aimablement

accepté de nous accorder un entretien dans lequel il souligne son engagement personnel, mais aussi celui de l'ensemble des Forces Armées Maliennes (FAMa) au respect du droit international humanitaire (DIH). Il explique aussi comment certaines initiatives conjointes avec le CICR, comme par exemple le projet en cours de rédaction d'un manuel de formation en DIH, vont permettre la pérennisation de l'intégration de ce droit dans la formation et les opérations des FAMa. En parallèle, le CICR continue à promouvoir le respect du DIH auprès d'autres porteurs d'armes.

Finalement le CICR poursuit sa collaboration avec les autorités pour la mise en œuvre nationale des différents traités du DIH, dont le Mali a ratifié la grande majorité. En plus d'une collaboration avec plusieurs ministères concernés, le CICR a trouvé utile de sensibiliser la nouvelle Assemblée Nationale, afin qu'elle puisse mieux comprendre et jouer pleinement son rôle en tant que législateur, dans la mise en œuvre du DIH au Mali.

Bonne et heureuse année 2015

**Christoph Luedi**  
Chef de délégation



CICR

# «NOUS N'AVIONS PLUS D'ESPOIR DE LES REVOIR UN JOUR»

LES SOINS C'EST UNE QUESTION DE SANTÉ EN DE VIE DANGER DU DE MORT

Séparés de leurs parents pendant près de deux ans par le conflit, Fatouma\* et Inazoum\* son frère cadet, sont de retour dans leur famille à Dioura, village du Cercle de Tabakat dans la région de Mopti ; grâce aux efforts conjugués de la Croix-Rouge Malienne, du Croissant Rouge Mauritanien et du CICR.

En janvier 2013, Fatouma 11 ans et son frère cadet, Inazoum 7 ans, accompagnent leur tante cueillir des feuilles de baobab dans la forêt. Ils ne se doutaient pas que cette journée deviendrait cauchemardesque pour eux. Alors que tout se passait bien jusque-là, ils sont subitement pris de panique à cause des combats qui se déroulent jusque dans leur village, provoquant la fuite de la plupart des habitants du village. Tous s'échappent dans la peur, certains vers le sud et d'autres vers la Mauritanie toute proche. Fatouma, Inazoum et leur tante abandonnent tout et fuient eux aussi. Quelques temps plus tard, les deux enfants

se retrouvent dans le camp de Mbéra en Mauritanie sans aucune trace de leur tante qui, dans la fuite et la panique, a perdu de vue les jeunes enfants.

Seuls dans cet immense camp, sans repère et sans proche pour les encadrer, Fatouma et Inazoum ont néanmoins la chance d'être accueillis par une femme, elle aussi réfugiée dans le camp. Difficile de prédire le sort de ces enfants dans cet environnement, avec des milliers de personnes, vivant dans des conditions humaines et climatiques difficiles.

Dans ces conditions, les jours se suivaient et se ressemblaient, jusqu'au jour où ils ont été enregistrés par le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) et référés à la délégation du CICR à Nouakchott. Sur la base des informations fournies par les enfants, les recherches sont immédiatement entamées pour retrouver leurs parents ou leurs proches. Saisie pour le traitement de ces cas, la délégation du CICR au Mali recherche

et localise les parents des deux enfants à Dioura, Commune située à environ 200 Km de Mopti.

Près de deux ans après leur brusque départ de leur village et après de nombreuses démarches et formalités administratives, les deux enfants peuvent désormais retrouver leurs proches. Le 13 novembre 2014, après avoir traversé la frontière mauritanienne à Gogui (région de Kayes au Mali) et parcouru plusieurs centaines de kilomètres, Fatouma et Inazoum ont enfin pu retrouver leurs parents. L'émotion était grande. «Avant de recevoir le premier message que la Croix-Rouge nous avait apporté, nous avions perdu tout espoir de les retrouver un jour», explique le père ému. «Maintenant, nous sommes très heureux et vous en remercions».

Assis sous une grande tente en compagnie du personnel du CICR venu les accompagner, les deux enfants désormais rassurés, commencent à s'exprimer. «Ils nous ont dit depuis Mbéra qu'ils nous amèneront auprès de nos parents. Mais je n'y croyais pas. En plus, tout au long du chemin depuis notre départ du camp, je ne voyais rien de familial. C'est pourquoi je n'arrêtais pas de pleurer», explique Fatouma à un parent assis auprès d'elle. «Maintenant c'est fini, je suis très contente». Tenant un ballon de football entre les mains, Inazoum, quant à lui, invite déjà ses camarades à jouer.

\* Prénoms d'emprunt

## LES PARLEMENTAIRES SENSIBILISÉS AU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

Dans le cadre de sa mission de promotion du droit international humanitaire (DIH), le CICR a organisé le 8 novembre 2014 dans la salle Aoua Keïta de l'Assemblée Nationale du Mali, une journée de sensibilisation sur «le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre du droit international humanitaire (DIH)».

Le Mali est partie à presque tous les traités du DIH, mais l'intégration des dispositions de ces traités dans l'ordre juridique national reste très faible. La plupart de ces traités de DIH n'ont pas été mis en œuvre. Si la mise en œuvre est engagée, elle est souvent partielle, dans la plupart des cas. Compte tenu du rôle fondamental que jouent les parlementaires dans la promotion et la mise en œuvre des traités du DIH, le CICR a jugé utile d'organiser cette journée afin d'expliquer aux législateurs le rôle qu'ils doivent jouer pour l'amélioration du niveau de la mise en œuvre des traités de DIH au Mali. À savoir voter les lois visant à rendre la légis-

lation nationale conforme aux instruments juridiques internationaux.

La cérémonie d'ouverture était présidée par l'honorable Mamadou Tounkara, premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale qui a remercié le CICR d'avoir initié cette journée, et les députés pour avoir répondu présents. Il a également réaffirmé la volonté de l'Assemblée Nationale à jouer pleinement son rôle dans le développement d'un dispositif législatif efficace qui renforce la protection des personnes pouvant être affectées par le conflit.

Le chef de la délégation du CICR au Mali, M. Christoph Luedi, a quant à lui rappelé le rôle crucial que doivent jouer les parlementaires dans la mise en œuvre du DIH au Mali. «C'est aux législateurs qu'il revient de voter les lois en vue d'une intégration effective du DIH dans la législation nationale» a-t-il expliqué. «En devenant partie aux quatre Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels, les autorités

maliennes se sont engagées à diffuser et à mettre en œuvre des lois qui assurent l'application de ces règles au niveau national et les parlementaires ont un rôle important à jouer dans ce sens». Enfin, il a réitéré l'engagement du CICR aux côtés de l'État du Mali, pour l'accompagner dans ses efforts de mettre en œuvre les traités du DIH.

Pendant les travaux, le 3<sup>ème</sup> Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'honorable Amadou Cissé a suggéré que les commissions des lois, de la défense, et des affaires étrangères rencontrent le CICR après cette journée pour une séance de travail plus détaillée sur des dossiers précis qui permettraient au Mali de rattraper le retard dans ce domaine.

# LES GROUPES ARMÉS FORMÉS AU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE (DIH)

LES SOINS C'EST UNE QUESTION DE SANTÉ EN DE VIE DANGER DU DE MORT



Exercices pratiques : des participants discutent en groupe avant la restitution en plénière

Il est 12h30 ce 17 septembre 2014 à Ber, ville située à une quarantaine de kilomètres de Tombouctou. C'est la fin d'une matinée au cours de laquelle des combattants du Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA) et du Mouvement Arabe de l'Azawad (MAA) ont suivi plusieurs exposés dans le cadre d'une formation sur le droit international humanitaire. En petits groupes, les participants discutent et échangent leurs idées sur les exercices pratiques qui leur ont été distribués par le formateur. De retour dans la salle quelques minutes plus tard, chaque groupe restitue le fruit des échanges et répond aux questions des autres participants. Tout ceci, sous la supervision d'un délégué du CICR qui, en cas de besoin, réexplique certaines notions mal ou pas comprises.

Ainsi se sont déroulées les formations en DIH organisées par le CICR pendant les mois d'août et septembre 2014 en faveur des groupes armés à Ménaka, Ber et Kidal. Au cours de celles-ci, les participants ont été formés et sensibilisés sur des sujets tels que la protection des populations civiles, le traitement des personnes hors de combat, le traitement des personnes capturées pendant les combats et le respect des principes humanitaires.

«Nous avons appris beaucoup de choses très importantes que nous ignorions. Par exemple l'obligation de respecter les règles de la guerre, le traitement humain des ennemis blessés ou capturés, la protection et le respect de la population civile et ses biens, etc...», a expliqué un commandant des combattants du MNLA à Ber. «Nous avons également compris que grâce au caractère protecteur et neutre de l'emblème de la Croix-Rouge, le CICR sauve des vies humaines dans les conflits. C'est pourquoi, nos combattants doivent respecter la Croix-Rouge et lui permettre de travailler sans entraves ».

En sa qualité de promoteur du DIH, et d'organisation humanitaire neutre et impartiale, le CICR s'est engagé depuis plusieurs années aux côtés de tous les acteurs armés au Mali, afin de les accompagner et les aider à mieux respecter ce droit qui vise à humaniser la guerre en limitant les moyens et les méthodes de combat.

«Nous avons pu former de nombreux combattants du MNLA, du MAA et du HCUA et nous allons poursuivre l'exercice, avec pour objectif à terme de rendre ces groupes armés conscients de leurs responsabilités en matière de respect du DIH, en leur faisant mieux connaître les règles de comportement dans les situations de conflit», explique le délégué du CICR qui a animé ces formations.

Au cours de l'année 2014, le CICR a rencontré et sensibilisé plus de 500 combattants des groupes armés MNLA, MAA, HCUA et des groupes d'autodéfense populaire, tels que les combattants de Ganda Koy et Ganda Izo, dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal. Ces formations ont été possibles grâce à la qualité des relations que le CICR a établies et maintient avec les responsables de ces différents groupes armés depuis plusieurs années.



Une séance de sensibilisation des combattants de groupes armés sur le DIH

# INTERVIEW : GÉNÉRAL DE DIVISION MAHAMANE TOURÉ, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DES ARMÉES



Général de Division Mahamane TOURÉ, Chef d'État-Major Général des Armées

## Et la responsabilité du commandement ?

La responsabilité du commandement, c'est d'abord de s'assurer d'une bonne sélection des militaires, de leur encadrement et leur formation. Nous pouvons atteindre ce but avec des cadres de qualité, compétents, loyaux et conscients de leurs responsabilités vis-à-vis des jeunes militaires sous leur conduite. Il est donc important que, dans des situations particulières, ces cadres puissent prendre de bonnes décisions.

La responsabilité du commandement, c'est aussi de savoir sanctionner quand la loi n'est pas respectée. Poser un acte, est une chose, en assumer les conséquences en est une autre. Donc nous sommes en train de bâtir une armée dans laquelle nous souhaitons que les responsables tant sur le terrain qu'au niveau central, soient conscients de leurs responsabilités, mais surtout de la qualité des résultats qu'ils doivent obtenir.

C'est pour cela que la qualité du choix et des décisions nous incombe et nous engage. Si nous formons et encadrons bien nos hommes et si nous les mettons dans des conditions idoines de travail, les citoyens peuvent se sentir mieux protégés et s'enorgueillir.

## Y-a-t-il des mécanismes internes de sanction des violations du DIH ?

Les sanctions existent ! Elles sont mentionnées dans la constitution et dans le règlement du service dans l'armée. À titre d'exemple, l'article 3 de la constitution de la République stipule que : « tout individu, tout agent de l'Etat qui se rendrait coupable de tels actes, c'est-à-dire des mauvais traitements, des sévices, des traitements inhumains, cruels, dégradants ou humiliants, soit de sa propre initiative, soit sur instruction, sera puni conformément à la loi ».

En plus des sanctions, nous avons également mis en place un dispositif qui prescrit que toutes les unités militaires qui sortent sur le terrain soient accompagnées d'éléments de prévôté qui connaissent la portée de tous les actes qui sont posés. Ceux-ci sont autonomes dans les Compte Rendu, les Procès-Verbaux et autres rapports cir-

## Pourquoi le DIH est-il important pour les Forces armées maliennes FAMA ?

L'armée malienne est présente sur une grande partie du territoire où très souvent l'État et la justice sont absents. Nous y représentons donc en quelque sorte l'Etat. Par conséquent, chaque soldat représente l'Etat malien, et l'Etat malien doit être vu, perçu et compris dans son entité comme juste et protecteur du citoyen. C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'il est très important pour le militaire partout où qu'il se trouve, d'être vertueux, de représenter valablement l'Etat et de promouvoir le droit et la justice.

## Diriez-vous que le DIH est bien connu et respecté par les FAMA ?

Je pense que beaucoup d'efforts ont été faits, mais beaucoup reste à faire. Des actions de sensibilisation sont menées au niveau de toutes les formations classiques et sur le terrain. De nos jours, le DIH est enseigné dans toutes les écoles militaires. Mais il faut du temps pour son assimilation et son insertion dans les habitudes, les comportements et les mentalités.

L'histoire de notre pays en dit plus à travers la charte de « *kouroukan fouka* » qui précède la déclaration universelle des droits de l'homme. Cette mention sur l'entente nationale montre que nous avons un passé glorieux du respect des valeurs, du citoyen, du droit et de l'ordre. Donc aujourd'hui, il est nécessaire que nous démontrions que nous sommes également en phase avec notre histoire.

Bien qu'à ce stade, le respect strict du DIH par tous nos hommes soit encore un objectif à atteindre, je suis convaincu que la plupart des militaires ont compris son importance et s'efforcent de l'appliquer. Ce qui est très important à mon sens, c'est qu'il faut que le militaire soit bien dans sa peau, qu'il respecte les droits du citoyen, que le citoyen le respecte et vive avec lui en toute confiance. C'est à cette condition que le soldat peut correctement accomplir sa mission.

Bien que nous disposions de la force armée, il est impératif et nécessaire de protéger le citoyen et de le respecter dans son intégrité avec tous les moyens dont nous disposons à savoir la persuasion, le respect et la confiance que nous devons mériter et gagner de toutes les populations.

constanciés produits et transmis à leurs hiérarchies puis éventuellement au Ministre de la Défense et des Anciens Combattants. Ces correspondances militaires transformées en procès-verbaux de renseignements judiciaires et transmises de droit à l'autorité judiciaire.

Notons également l'effectivité d'une Direction de la Justice Militaire avec en son sein un tribunal qui fonctionne normalement avec des structures et du personnel conforme à la législation.

Nous avons donc toute une panoplie de sanctions, notamment disciplinaires, statutaires et pénales qui sont prévues et qui s'appliquent à tous. Des dispositions et mesures conservatoires sont prises pour en assurer une meilleure applicabilité.

### Comment appréciez-vous le soutien du CICR aux FAMA, notamment dans le domaine du DIH ?

L'accompagnement du CICR nous aide à nous assurer que nous sommes conformes

Le soutien de proximité que le CICR nous offre en allant régulièrement au contact de nos militaires sur le terrain pour les former et leur rappeler leurs obligations vis-à-vis des populations est très important. Il en est de même du «Manuel de base du DIH» sur lequel nous travaillons ensemble depuis quelques mois avec l'encadrement, l'expertise et le soutien du CICR. Cela nous permettra à terme de disposer d'un outil didactique propre à l'armée malienne. Ce manuel qui est en cours de rédaction par des officiers maliens, tiendra compte des réalités maliennes et sera à la disposition de tous les commandants d'unités.

J'aimerais aussi évoquer les visites que vous rendez aux prisonniers de tout genre, notamment les prisonniers de guerre. Vous vous rendez sur place, parfois au risque de la vie de vos agents; pour les écouter, pour leur apporter du soutien, pour leur transmettre les messages de leurs familles et tout cela en toute discrétion. Sans oublier la confidentialité avec laquelle vous traitez certains sujets.

### Quelle appréciation faites-vous des outils développés par le CICR avec votre collaboration et mis à la disposition des FAMA ?

Ces outils sont d'un apport extraordinaire. L'un de ces outils, notamment le petit manuel de DIH qui est destiné aux soldats et qui est très simple et bien illustré me semble particulièrement efficace. Comme on le dit souvent, la valeur pédagogique d'une image vaut bien plus que celle de plusieurs ou de centaines de mots. Une image qui explique au soldat la conduite à tenir face à une situation donnée, permet à ce dernier de mieux comprendre ce qui est autorisé et ce qui est interdit par la loi. Je pense que de tels outils pédagogiques sont d'une qualité et d'une efficacité extraordinaires.

J'apprécie l'effort qui est fourni pour simplifier les messages, afin qu'ils puissent rentrer dans l'inconscient du soldat ; ce qui, le moment venu, peut l'aider à avoir le bon réflexe et à agir correctement.

### Vous avez d'autres canaux pour vous adresser à vos hommes. Mais si dans le cadre de cette interview vous deviez leur dire un mot au sujet du DIH, que leur diriez-vous ?

Merci pour l'occasion que vous me donnez.

Je voudrais rappeler à tous les militaires maliens qu'il est de leur responsabilité sur le terrain, dans leur vie quotidienne, dans tous les actes de la vie de se respecter d'abord. La première des règles, c'est de savoir qui nous sommes, quelles valeurs nous transmettons et surtout que nous sommes Maliens. À ce titre, le droit humanitaire international édicte un certain nombre de règles qui, en réalité se retrouvent dans la plupart de nos corpus doctrinaux, dans la constitution de la République, dans les règlements et dans les codes de conduite de l'armée. Tous ces instruments tournent autour du respect cardinal de nos concitoyens.

Il vous appartient à vous qui représentez l'État, partout où vous vous trouvez, de vous assurer que vous êtes en phase avec les règles. Je compte sur chacune et chacun de vous pour respecter ces règles, car elles constituent le fondement de notre société et des armées. C'est selon ces règles et à travers elles que nous serons jugés.

Je vous en remercie.



Pendant l'interview

aux normes. Il nous permet également de nous réajuster pour éventuellement rattraper nos retards. Grâce à son soutien pour la formation de nos cadres dans de grands centres de formation, le CICR nous donne l'occasion de nous frotter aux autres, d'apprendre de leurs expériences et de nous développer.

Pour ces raisons et plusieurs autres, je peux affirmer que le soutien du CICR dans le domaine du DIH permet de faire la différence et porte un cachet très particulier que nous apprécions à juste titre.

# UN ACCÈS AUX SOINS AMÉLIORÉ À LA MAISON CENTRALE D'ARRÊT DE BAMAKO

Dans la Maison Centrale d'Arrêt (MCA) de Bamako qui compte près de 2000 détenus, l'accès aux soins de santé de base était très difficile, par manque de moyens et des lacunes dans l'organisation du système en place. Afin d'améliorer cette situation, le CICR a signé un protocole d'accord avec les autorités médicales et pénitentiaires

Au terme de ce document signé en octobre 2014, il est prévu que pour une période de six mois, le CICR soutienne les autorités en

fournissant les médicaments pour soigner les cinq pathologies les plus fréquemment rencontrées en milieu carcéral ; à savoir le paludisme, les infections respiratoires, les parasitoses intestinales, la malnutrition ou la carence en micronutriments, et les dermatoses infectieuses et donne un appui financier pour le renforcement de l'équipe médicale de la prison avec du staff médical supplémentaire. En outre, le CICR s'engage à donner du support technique pour améliorer l'organisation des soins dans la prison.

À ce jour, l'infirmierie de la MCA de Bamako

a été réhabilitée par le CICR. L'équipe médicale a été renforcée et on a très rapidement pu mettre en place un examen médical systématique pour les détenus qui y sont nouvellement admis. Ceci s'est accompagné par la mise en place d'un système de dossiers individuels qui permet d'améliorer le suivi des patients ainsi que d'une gestion professionnelle de la pharmacie de la prison. Le repérage des malades directement dans les cellules a également été instauré, car ceci constitue une étape clé dans l'organisation des soins. Depuis octobre, plus de 1'000 consultations ont été effectuées par la nouvelle équipe médicale renforcée de la MCA. Avec l'appui du CICR, un système de transfert des cas sévères dans les hôpitaux de référence de Bamako a été mis sur pied.

Par ailleurs, le CICR facilite des rencontres interministérielles pour assurer le pilotage du projet d'amélioration des soins à la MCA de Bamako et sa reprise progressive par les autorités responsables. Le CICR souhaite que les statistiques et les bonnes pratiques mises en place à la MCA constituent une base solide pour que les autorités puissent travailler à l'amélioration de la politique de soins en milieu carcéral au niveau national.



Pesée et distribution de médicaments aux détenus

## UNE MEILLEURE ALIMENTATION POUR LES DÉTENUÉS

En coopération et en soutien aux autorités pénitentiaires, le CICR contribue à l'amélioration de l'alimentation des personnes détenues dans les maisons d'arrêt au Mali.

Le CICR et la Direction Nationale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Éducation Surveillée (DNAPES) travaillent actuellement à l'élaboration d'un menu hebdomadaire équilibré, bon marché et adapté aux habitudes alimentaires maliennes qui pourrait devenir le standard dans toutes les prisons du Mali.

Ce menu a été testé à la satisfaction de tous, dans les maisons d'arrêt de Kati et de Sikasso lors du dernier trimestre 2014.

À cette occasion, le CICR a fourni son support technique à toutes les étapes de la chaîne alimentaire ; de l'arrivée des aliments à la prison à l'assiette des détenus. Il a en outre réhabilité les cuisines de ces maisons d'arrêt pour les mettre aux normes et a fourni les ustensiles nécessaires à une préparation et une distribution hygiénique et équitable de la nourriture aux détenus.

À l'issue des trois mois de test, une évaluation a montré que l'état nutritionnel des détenus s'était amélioré. Le bilan de ces tests a été effectué lors d'un atelier qui s'est tenu en décembre 2014. À cette occasion, la DNAPES a suggéré qu'après sa validation par le Ministère de la Justice, le menu proposé soit généralisé à l'ensemble des prisons du Mali. Les moyens de financement

de ce projet d'amélioration du quotidien des détenus sera supporté par la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de la Justice.

En 2015, après avoir reçu l'approbation du Ministère de la Justice, des formations spécifiques seront organisées par le CICR et la DNAPES pour le personnel concerné des Maisons d'Arrêt. Ces formations permettront à ces personnes de maîtriser toutes les étapes de la chaîne alimentaire et en particulier la préparation hygiénique du menu amélioré. En outre, le CICR poursuivra son effort de mise à niveau des prisons et des équipements de préparation de la nourriture dans au moins six grandes maisons d'arrêt au Mali.

# DES PÊCHEURS D'ANSONGO, RÉGION DE GAO, SOUTENUS PAR LE CICR

LES SOINS C'EST UNE QUESTION DE SANTÉ EN DE VIE DANGER DU DE MORT

Depuis 2012, plusieurs évaluations ont documenté les effets négatifs du conflit sur l'agriculture, l'élevage et quelquefois sur les activités commerciales, qui constituent les principales sources de revenus de certains ménages. Cependant, très peu semble avoir été fait en ce qui concerne l'impact du conflit sur la pêche, qui représente la principale source de revenus de la population installée le long du fleuve Niger. Pourtant, comme les autres, ce secteur souffre également des conséquences de la crise.

La commune d'Ansongo constitue une zone de prédilection de la pêche depuis la nuit des temps. C'est d'ailleurs pour mieux exprimer sa fierté à ce sujet, qu'en comparaison à d'autres communes, la ville a pris le nom de «Ansongo», qui signifie «capitale du poisson», en langue locale.

Cette activité, qui faisait la fierté des habitants de la localité, rencontre d'énormes difficultés. Parmi elles, le manque de matériel de pêche, les difficultés de transformation et de conservation du poisson, l'absence de ligne de crédit, etc... Pourtant, pour certains, la pêche constitue l'unique source de revenus. Par conséquent, de nombreux pêcheurs ayant perdu leurs moyens de production, se sont retrouvés dans l'incapacité de reprendre leur activité et ont vu leurs revenus baisser drastiquement, voire ramenés à néant. Dans ces conditions, il leur était pratiquement impossible de subvenir aux besoins de leurs familles. «J'étais incapable d'assumer mes responsabilités de



Pirogue, filet et paquets d'ameçons remis aux bénéficiaires

femme chef de ménage, je ne pouvais pas nourrir convenablement ma famille, ni envoyer mes enfants à l'école ou les soigner» explique Agaichatou Moussa, l'air grave.

Malgré cela, le secteur de la pêche est resté sans véritable soutien. Pour diverses raisons, une majorité d'acteurs humanitaires a le plus souvent privilégié l'appui à l'agriculture et à l'élevage. Sans aucun moyen pour redémarrer leurs activités, la plupart des pêcheurs d'Ansongo vivent grâce à l'aide humanitaire ou à quelques petites activités génératrices de revenus (maraîchage, petit commerce de thé et sucre, et autres...). Plus de 70% des pêcheurs avait perdu leur capacité de production. Faute de soutien, certains avaient été obligés de tout abandonner.

Regroupés en association, ils ont sollicité et obtenu l'appui du CICR qui a décidé de les aider à reprendre leur principale activité. Après plusieurs évaluations d'usage sur place, l'institution a procédé le 29 décembre 2014 à la distribution de matériel et équipements de pêche à 86 ménages de pêcheurs du Cercle d'Ansongo. Ces derniers ont reçu au total, 48 pirogues, 430 paquets d'hameçons et des filets de différentes dimensions. «Ce matériel permettra à ces familles vulnérables de reprendre leurs activités de pêche et de générer des revenus nécessaires pour leur survie», explique Jean-Pierre Nereyabagabo, délégué du CICR, responsable du programme de sécurité économique. «Grâce à la qualité du matériel distribué, nous espérons à terme que la production moyenne journalière de poisson par ménage passe de 0,25 kg à 7 Kg et le revenu moyen journalier pour chacun des 86 ménages de pêcheurs passe de 500 à 15'000 FCFA».

Afin de mieux les accompagner, le CICR prévoit également de former ces bénéficiaires dans différents domaines tels que la conservation et la commercialisation du poisson, ainsi que sur les techniques conformes aux normes environnementales. Le coût total du projet est estimé à 20'000'000 FCFA, tandis que la marge brute attendue par bénéficiaire est estimée entre 186'000 à 192'000 FCA par mois.



Pirogues entreposées avant leur distribution



Amadou et sa maman devant la case familiale

## DE «NOUVEAUX MEMBRES» POUR AMADOU, VICTIME D'UN ENGIN EXPLOSIF

Les mines et des restes d'explosifs de guerre continuent de faire de nombreuses victimes dans les régions du Nord Mali. Dans la région de Tombouctou, les victimes se comptent par dizaines de blessés et de morts. Parmi eux, Amadou Diallo, jeune élève âgé de 15 ans, qui a perdu un bras et une jambe après l'explosion d'une mine dans ses mains. Il a récemment reçu de nouveaux «membres» offerts par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Malgré les conditions de sécurité encore précaires, les populations de la région de Tombouctou essayent de reprendre une vie normale. Amadou et ses copains, élèves et bergers à leurs heures perdues, cherchent eux-aussi à reprendre leurs habitudes ; celles d'aller faire paître les animaux de leurs parents dans les environs de la ville. Comme tous les jours, ils partent tôt le matin et reviennent en milieu d'après-midi. Ce jour-là, ils décident de se rendre dans une zone proche du camp militaire de Tombouctou.

Ils ne savent pas que cet endroit est contaminé par différents types d'engins de guerre non explosés.

«D'habitude, une fois que nous étions dans le pâturage, nous jouions pendant que les animaux se nourrissaient», nous explique Amadou. Malheureusement pour lui, ce jour-là, les choses se passent autrement. «Avec mes deux camarades, on manipulait un objet ayant la forme d'un caillou que nous avions ramassé dans un terrain vague juste derrière le camp militaire. Soudain, il a explosé dans mes mains». Amadou est grièvement blessé. Inconscient, il est transporté d'urgence à l'hôpital. «Quand je me suis réveillé plus tard, j'ai constaté que j'étais dans un centre de santé, sans savoir ce qui s'était réellement passé». La déflagration lui avait arraché un bras et une jambe. Le jeune garçon ne le sait pas encore, mais ses deux autres compagnons y ont laissé la vie. Plus tard, il est transféré à l'hôpital régional de Mopti où il est assisté par sa famille et pris en charge par une organisation humanitaire jusqu'à sa guérison complète.

Quelques mois après sa guérison, Amadou et sa famille reviennent à Toya, leur village et chef-lieu de la commune d'Alafia, à une vingtaine de kilomètres de Tombouctou. Sa vie n'est plus comme avant. Amputé de ses deux membres et sans prothèses, Amadou Diallo ne va plus à l'école et n'accompagne plus le troupeau au pâturage comme avant. Il est désespéré : «ma vie n'avait plus de sens. Je me sentais inutile» se souvient-il.

Pourtant, Amadou ne perd pas espoir. Grâce à la collaboration de la Direction régionale de développement de Tombouctou, il est enregistré puis référé au Centre Père Bernard Verspieren (CPBV) de Bamako, qui le prend en charge dans le cadre d'un programme soutenu par le CICR. Bénéficiaire du Fonds spécial en faveur des handicapés du CICR, le CPBV reçoit un appui sous forme de composants orthopédiques, ainsi qu'un soutien pour son programme de réadaptation physique. A cet appui s'ajoute le soutien financier du Programme de Réadaptation Physique du CICR qui lui permet de prendre complètement en charge les patients nécessitant une prothèse et des soins de réadaptation physique à la suite de blessures et autres traumatismes subis en lien avec le conflit.

Après des mois de suivi, Amadou reçoit des prothèses et c'est avec plus d'optimisme et de fierté qu'il retourne à nouveau dans son village. Avec ses «nouveaux membres», il reprend progressivement ses activités et admet que ses prothèses l'ont beaucoup aidé. «Grâce à ces prothèses, je vais de nouveau aux champs avec mon père et je me sens comme une personne normale». Un kinésithérapeute lui rend visite deux fois par mois afin de l'aider à mieux s'adapter à l'utilisation de ses prothèses. En 2014, cinquante-quatre personnes victimes de mines, d'engins explosifs ou de restes d'explosifs de guerre ont bénéficié d'une prise en charge intégrale de la part du CICR.



CICR

**Délégation au Mali**  
Quartier Hamdallaye  
ACI 2000 - Rue 239 - BP 58  
Bamako - République du Mali  
T +223 20 29 72 14  
F + 223 20 29 72 16  
Email : bam\_bamako@icrc.org

**Sous délégation de Gao**  
Quartier Chateau  
Secteur 4, Rue 454 - BP 126  
Gao - République du Mali  
T +223 21 82 13 52/06  
F + 223 21 82 00 14  
Email : gao\_gao@icrc.org

**Sous délégation de Kidal**  
Quartier Etambar,  
Kidal  
T +223 75 99 73 16  
Email : kdl\_kidal@icrc.org

**Sous délégation de Tombouctou**  
Quartier Hamabangou,  
Tombouctou  
T +223 75 99 73 77  
Email : tom\_tombouctou@icrc.org